

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 22 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15      Quorum : 8      Présents : 13      Votants : 15      Procurations : 2

Date de convocation : 15 juillet 2024

Date d'affichage : 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Michèle BARASCUD, Jean-François GALLIARD, Sabine THOMAS, Virginie GOVIGNON

Représentés : Yvan BOUAT par Jean-François GALLIARD, Lionel CAYRON par Paulette FOURNIER

Objet : Autorisation au Maire pour souscrire un emprunt de 200 000 euros pour les travaux de l'Hôtel de Ville

Délibération n° 2024-84

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt de 200 000 euros afin de couvrir l'autofinancement de la commune pour les travaux de l'Hôtel de Ville.

Après avoir sollicité divers organismes bancaires, le Crédit agricole a été retenu.

## Article 1 : Caractéristiques de l'emprunt

**Montant** : 200 000 euros

**Durée d'amortissement** : 20 ans

**Taux** : 4.16 %

**Périodicité** : trimestrielle

**Echéance** : constante

**Frais de dossier** : 0.20 % de l'enveloppe réservée

**Débloqué** : A partir de la date d'édition du contrat, la collectivité peut débloquer, par tranche le montant mis à disposition. Au terme des 4 mois, l'intégralité de l'emprunt sera débloquée.

**Article 2** : La commune s'engage pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

**Article 3** : La commune s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Reçu le ~~25/07/2024~~ Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Où cet exposé, le Conseil municipal **donne son accord** pour souscrire un emprunt de 200 000 euros auprès du Crédit agricole et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents.

**Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (13 Pour et 2 abstention)**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 22 juillet 2024

Le secrétaire de séance  
Alain DELMAS



Le Maire,  
Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le : ..... 25 JUIL. 2024 .....  
Publié le : ..... 25 JUIL. 2024 .....